

## **VŒU**

### **Vœu pour l'accueil des locaux de la Région Ile-de-France sur le site de City Seine**

LE CONSEIL,

Présenté par le Maire

ADOPTE le vœu suivant :  
unanimité

Le Conseil Régional a adopté, le 21 janvier, le principe de déménagement de son siège, actuellement situé à Paris, afin de regrouper élus et services administratifs sur un même site, en banlieue, pour, à la fois, générer des économies tout en marquant l'engagement de la région en faveur du développement équilibré de tous les territoires qui la composent.

Une trentaine de sites ont été sélectionnés et auditionnés par la Présidente de Région, les organismes paritaires et les organisations représentatives du personnel.

A l'issue de ce processus et après avis du CHS, la Présidente du Conseil Régional a annoncé le 18 mai les trois sites qui restent en lice : City Seine à Ivry-sur-Seine, Influence à Saint-Ouen, et les îlots C et E à Saint-Denis.

Début juillet, les conseillers régionaux auront à leur tour à se prononcer définitivement sur le choix du futur siège régional.

\* \* \*

Considérant le déficit d'emplois et d'activités dans le Sud-Est francilien et le nécessaire développement économique de ce territoire,

Considérant l'intérêt économique lié à l'installation d'un siège régional dans un quartier et un territoire en pleine reconversion et développement,

Considérant la qualité du cadre de travail et de vie ainsi que l'ensemble des offres culturelles, sportives ou encore en termes de logement, développées par la ville et accessibles aux salariés

Considérant l'impact attendu sur le développement des transports en commun et l'amélioration du cadre de vie,

Considérant l'intérêt des contribuables franciliens,

Le Conseil municipal :

- Se félicite de l'intérêt exprimé par les agents et les élus du Conseil Régional pour le site de City Seine,
- Appelle l'Assemblée régionale à retenir le site d'Ivry pour l'installation de son siège,
- Demande au Maire de poursuivre toutes les actions nécessaires afin de faire prévaloir les atouts de notre candidature dans l'objectif de la faire aboutir.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 MAI 2016